

*Permanent Mission of Romania  
to the Office of the United Nations  
and the International Organizations  
in Switzerland*



*Mission Permanente de la Roumanie  
auprès de l'Office des Nations Unies  
et les Organisations Internationales  
en Suisse*

Vérifier à l'audition

**ALLOCUTION DE S.E. MONSIEUR ADRIAN CIOROIANU**  
**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**  
**DE ROUMANIE**  
**A L'OCCASION DE LA 7E SESSION DU**  
**CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EN FORMAT A HAUT NIVEAU**

*Genève, le 3 mars 2008*

*6 Chemin de la Perrière, 1223 Coligny - Genève  
Tél: +41 (0)22. 752.10.90 Fax: +41 (0)22. 752.29.76  
e-mail: mission.romania@romaniaunog.org*

**Monsieur le Secrétaire Général,**

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,**

**Madame le Haut Commissaire,**

**Chers Collègues,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le Conseil des Droits de l'Homme ouvre aujourd'hui sa septième session dans un contexte marqué par les nombreux défis et opportunités découlant de l'impératif global de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Partie intégrante des Nations Unies - une institution à vocation universelle - le Conseil reflète naturellement, dans sa composition, la variété des cultures politiques et juridiques ayant marqué, chacune à sa façon, la structure actuelle des relations internationales. Il offre une enceinte de réflexion et d'échanges dans le domaine normatif, ce qui devrait permettre l'harmonisation progressive des approches des Etats Membres.

Mais le Conseil devrait également garder sa capacité d'action en situation d'urgence, en veillant à protéger et à promouvoir les valeurs fondamentales, universelles et indivisibles. Nécessairement communes et visant l'intégrité physique et morale de la personne humaine, ces valeurs ont trouvé leur toute première expression dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il y a 60 ans déjà. Aujourd'hui encore nous sommes attachés à ce fonds de notre humanité, censé nous aider à transcender nos différences culturelles, désaccords politiques et failles juridiques pour réussir, dans un effort conjoint, la protection de la dignité humaine.

Dans l'année qui marque le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'activité du Conseil et de ses mécanismes revêt une signification à part: elle doit lancer un signal à celles et ceux qui ont vu leurs droits bafoués et qui n'ont pas pour autant perdu l'espoir de vivre en liberté, dans la dignité et en toute sécurité.

C'est là que réside notre responsabilité première en tant qu'hommes d'Etat, élus par nos peuples respectifs pour représenter leurs intérêts et trouver réponse à leurs attentes.

Les débats occasionnés par l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme seraient l'occasion de traiter, avec le courage qu'ils exigent, les problèmes liés aux catégories vulnérables de la société - femmes et enfants, entre autres - en les faisant résonner avec des dossiers connexes, dans une approche coordonnée au niveau du Conseil et, à terme, au niveau de système de l'ONU.

Pour marquer l'anniversaire de 2008, la Roumanie envisage des campagnes nationales qui parlent au grand public des droits de l'homme et des mécanismes qui en assurent la protection aux niveaux national, régional et international.

**Monsieur le Président,**

**Chers Collègues,**

La construction institutionnelle s'est, en grandes lignes, achevée. Nous sommes arrivés à une étape cruciale pour la place et le rôle qui seront assignés au Conseil dans les mécanismes de l'ONU responsables de la protection et de la promotion des droits de l'homme: l'heure est donc venue pour la mise en marche de ses mécanismes. Les résultats que nous obtiendrons seront décisifs pour la réussite du Conseil et, à son tour, cette réussite ne sera effective que dans la mesure où nos décisions futures vont entraîner une amélioration sensible de la situation des droits de l'homme sur le terrain, partout dans le monde.

La nouvelle modalité convenue pour nommer les rapporteurs spéciaux doit consolider ce mécanisme particulièrement important du Conseil. Dans cet exercice, la responsabilité revient à tous ceux qui sont impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Traiter tous les mandats d'une approche égale, non discriminatoire à l'égard de tous les droits - quelle qu'en soit la catégorie dont ils font partie mais tout en considérant la spécificité de chacun - voilà la clé de leur efficacité.

Par la volonté et l'effort de tous les membres du Conseil, l'évaluation périodique universelle (UPR) doit fonctionner comme un instrument transparent et efficace, capable de mettre les gouvernements devant leur obligation de protéger les droits de la personne, conformément aux engagements assumés. La responsabilité pour la réussite de ce mécanisme onusien unique dans son genre revient à tous les participants à l'exercice, qu'ils soient ou non objet de l'évaluation. Il faut, dans tous les cas, une approche objective et hautement responsable de la situation des droits de l'homme, franche et crédible. C'est un préalable à toute bonne coopération entre les nations, qu'il s'agisse d'aider ceux qui ont peu de moyens pour s'engager pleinement dans cet exercice d'évaluation périodique ou de corriger, chemin faisant, les situations difficiles dans le domaine des droits de l'homme auxquelles se heurtent certains pays.

La Roumanie va aborder l'exercice d'évaluation périodique (UPR) dans un esprit constructif et sincère. Elle est prête à partager aux autres son expérience dans la mise en œuvre, au niveau national, des obligations et des engagements internationaux assumés sur les plans juridique et politique, à répondre à des questions et à discuter sur ce qui lui reste à faire.

Dans ce même esprit de coopération et d'ouverture au dialogue, nous sommes également prêts à participer à l'évaluation des autres Etats, en leur faisant part tant des difficultés que nous nous avons rencontrées et des corrections de parcours, que des expériences qui nous ont permis, après la chute du communisme, des progrès substantiels dans la protection des droits de l'homme.

**Monsieur le Président,**

**Chers Collègues,**

Si nous voulons faire du Conseil un mécanisme efficace de protection et de promotion des droits de l'homme, ce dernier doit assumer effectivement son rôle d'instrument d'alerte précoce. Cette haute responsabilité lui a été assignée par la communauté internationale afin que les situations à risque potentiel de conflit ne dégénèrent en crises humanitaires, avec tout leur cortège de pertes de vies humaines et de souffrances.

Le Conseil doit se saisir de toute situation grave de violation des droits de l'homme, dans une approche non politisée, constructive et efficace. Par la coopération des membres du Conseil, de tous les Etats et en mobilisant l'ensemble de la communauté internationale dans un dialogue ouvert, censé identifier des solutions plutôt que critiquer, il s'est avéré possible d'agir effectivement dans des situations d'urgence. Ainsi avons-nous été capables d'adopter par consensus, lors des sessions spéciales du Conseil, des résolutions qui ont réellement pu être mises en application.

Les situations les plus préoccupantes apparaissent dans les zones de conflit ouvert et de crise chronique interne. Mais tout aussi graves sont les violations des droits de l'homme produites dans un contexte de développement précaire, de gouvernance faible, dans un climat d'intolérance et de discrimination. Les retombées des changements climatiques sur la situation des droits de l'homme sont, à leur tour, un vif motif d'inquiétude et seule la coopération internationale pourrait y trouver des solutions viables.

**Monsieur le Président,**

**Chers Collègues,**

Il nous semble prioritaire que la violence à l'égard des enfants figure constamment sur l'agenda du Conseil. Ce type de violation porte sur un élément fondamental de la protection et du respect de la dignité humaine. Il est donc nécessaire de répondre aux défis que représentent la violence à l'égard des enfants et les abus à l'égard des enfants non seulement par des résolutions à caractère général, mais surtout par des approches ciblées, comme par exemple la situation des enfants à handicap ou la situation des enfants migrants. La Roumanie rend hommage à l'activité de l'expert indépendant de l'ONU en matière de combat contre la violence à l'égard des enfants, qui nous a rendu récemment visite à Bucarest.

Le combat contre le racisme et la lutte contre la discrimination sont très en tête sur l'agenda des droits de l'homme à Genève, en 2008, en préparant la Conférence d'Evaluation Durban 2009. Encourager l'esprit de coopération au niveau des groupes régionaux et éviter la polarisation des débats - voilà deux conditions essentielles pour réussir les préparatifs de la conférence et la conférence elle-même.

Avant de conclure, je tiens à réitérer notre appréciation pour l'activité du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Une étroite coopération entre cette institution et le Conseil nous semble indispensable pour la réussite de leurs démarches conjointes. Quant à la Roumanie, elle y a participé par une contribution volontaire à l'action d'évaluation universelle périodique déroulée par le Bureau.

**Monsieur le Président,**

**Madame le Haut Commissaire,**

**Chers Collègues,**

Ils sont encore trop nombreux ceux qui souffrent toujours de la répression et des injustices dans le monde. Pour ces victimes les Nations Unies restent l'un des principaux porteurs d'espoir. Il en découle la responsabilité majeure des Etats Membres pour le fonctionnement efficace du Conseil dans son rôle essentiel qui consiste à se saisir des situations de violation grave des droits de l'homme partout dans le monde pour y porter remède. C'est en effet la mission à laquelle nous devons consacrer tous nos efforts et qui doit rester au cœur de nos travaux pendant la session du Conseil.